



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hygiène et sécurité

Question écrite n° 9052

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le résultat inquiétant d'une étude, menée par des médecins hygiénistes français, qui vient de mettre au jour une nouvelle source d'infections nosocomiales. Il s'agirait des sondes externes et internes d'échographie. Les sondes externes seraient colonisées par 7 % de bactéries pathogènes. En ce qui concerne les sondes à usage interne, beaucoup plus invasives que les précédentes, leur taux de contamination bactériologique serait de 2,5 %. Les bactéries détectées seraient de toutes sortes, des plus courantes comme l'Escherichia coli, responsable d'infections urinaires, aux plus coriaces comme le staphylocoque doré. Les résultats de l'enquête soulignent qu'il serait fort probable que les sondes contiennent des virus. Jusqu'à présent, la lutte contre les infections nosocomiales s'est concentrée sur les hôpitaux et les opérations chirurgicales. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet. De plus, si un risque existe dans les cabinets des médecins de ville et dans les cabinets des radiologues, il lui demande les intentions du Gouvernement pour sensibiliser les professionnels.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et le Haut Conseil de la santé publique viennent de publier des recommandations d'utilisation concernant l'usage de gaines de protection à usage unique pour dispositifs médicaux réutilisables. À la suite de demandes récurrentes, émanant notamment de professionnels de l'hygiène hospitalière, le comité technique des infections nosocomiales et des infections liées aux soins a mis en place un groupe de travail chargé d'expertiser la nécessité d'une procédure spécifique de traitement des sondes d'échographie et des endoscopes thermosensibles sans canal opérateur lorsque ces dispositifs sont munis de gaine de protection à usage unique. Le concept de protection à usage unique est inscrit dans la circulaire n° 138 du 14 mars 2001 relative aux précautions à observer lors de soins en vue de réduire les risques de transmission d'agents transmissibles non conventionnels. Dans ce cadre, différentes raisons (endoscopes thermosensibles, incompatibilité des sondes d'échographie avec l'acide peracétique, nombre élevé d'actes, altération du matériel par désinfections répétées) ont conduit des professionnels à opter pour l'utilisation de gaines de protection sans qu'elle ait fait l'objet de recommandations consensuelles de bonnes pratiques pour la prévention du risque infectieux. Le groupe de travail a noté que l'évaluation du risque infectieux doit prendre en compte le fait que ces examens s'adressent à une population de patients fragilisés, âgés ou immunodéprimés et intéressent majoritairement des zones anatomiques contenant naturellement des micro-organismes. Il convient de souligner l'extrême rareté des publications rapportant des contaminations bactériennes ou virales lors de ce type d'explorations malgré la grande diversité des explorations. L'objectif de ces recommandations est de proposer à l'ensemble des professionnels concernés une conduite à tenir pour l'utilisation de ces dispositifs dans le respect des conditions de qualité et de sécurité des soins ; celle-ci est précédée par la définition d'une gaine de protection, une revue des recommandations existantes, l'identification du risque infectieux, notamment en rapport avec l'utilisation des gaines, et les données cliniques disponibles. Ces recommandations aux professionnels de santé préconisent que lorsqu'une gaine de protection est utilisée et sous réserve que la sonde n'ait pas été en contact direct avec des liquides biologiques, notamment en cas de rupture de la gaine, une

désinfection de bas niveau est requise. En l'absence d'utilisation d'une gaine, il est rappelé que les recommandations en vigueur pour la désinfection des dispositifs médicaux doivent être appliquées. Il est à noter qu'un protocole standard est en cours d'élaboration par l'AFSSAPS pour définir les conditions d'étude de l'efficacité des agents ou procédés de désinfection vis-à-vis du risque représenté par les agents infectieux non conventionnels.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9052

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6678

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2421